COMITÉ CONSULTATIF DE LA LÉGISLATION ET DE LA RÉGLEMENTATION FINANCIÈRES

AVIS Nº 2016-28

Le Comité consultatif de la législation et de la réglementation financières,

Vu le code monétaire et financier, notamment son article L. 614-2;

Vu le projet de décret relatif aux prêts inter-entreprises ;

En ayant délibéré lors de sa séance du 15 mars 2016,

Émet un avis favorable sur le projet de décret susvisé.

Fait le 15 mars 2016.

Pour le Comité consultatif de la législation et de la réglementation financières

Le Président,

Corso BAVAGNOLI